



**L'information vient d'être donnée par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Laurent Easo. C'était le 16 juin dernier à l'Assemblée nationale du Cameroun.**

La séance de questions orales était bouillonnante à l'Assemblée nationale le vendredi 16 juin

2023. Connu pour son ton et son style direct sans phare, l'honorable Jean Michel Nintcheu, exclu du Social democratic front (Sdf), a remis au goût du jour l'affaire Liyeplimal qui a secoué le Cameroun ces derniers mois. De nombreux souscripteurs sont toujours en attente de recevoir leurs investissements. Plusieurs mois après le déclenchement de ce dossier, le public est resté sans nouvelles de l'affaire.

Le député Jean Michel Nintcheu semble avoir pris ce dossier en main. L'élu de la circonscription de Wouri Est, dans la région du Littoral, a interpellé le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Laurent Ezzo, sur : « l'ouverture d'une information judiciaire sur l'affaire des épargnes de "Liyeplimal" par le biais de Global Investement Trading » de l'homme d'affaires Emile Parfait Simb. Le membre du gouvernement a indiqué à la représentation nationale après avoir critiqué l'approche du député que : « C'est le 10 avril 2023, que le procureur de la République près du Tribunal de première instance (TPI) du Mfoundi a été saisi de ce dossier conformément aux articles pertinents du code de procédure pénal ». Le membre du gouvernement a, par ailleurs, invité les parlementaires à laisser la justice faire son travail en toute sérénité sans état d'âme. « Laissons donc la justice suivre son cours sans précipitation. Le temps judiciaire n'est pas le temps parlementaire ; le temps judiciaire n'est pas le temps de la rumeur encore moins de l'opinion. Il y a un temps pour tout et il y a un temps judiciaire ».

On se souvient que le lundi 14 février 2022, l'Agence Global Investment Trading de Bonapriso-Douala, entreprise promotrice du produit financier « Liyeplimal », cryptomonnaie internationale créée par Parfait Emile Simb, était prise d'assaut par un groupe de personnes se réclamant être des souscripteurs. Ces derniers réclamaient le versement de leurs ristournes provenant de leurs placements effectués au sein du groupe Global Investment Trading, à travers « Liyeplimal ». Dans l'impossibilité de percevoir leur dû depuis plusieurs mois, ils avaient manifesté leur mécontentement dans le but de se faire payer régulièrement, conformément aux engagements contractuels pris par Global Investment Trading.

Dans un communiqué du 6 septembre 2021, Émile Parfait Simb limitait déjà les services de retrait d'argent : « considérant le grand flux des demandes de retrait dû à l'augmentation exponentielle de nos membres au quotidien, nous avons le plaisir de vous informer que les demandes de retraits s'arrêteront désormais à partir du 20 de chaque mois à 12 h 00 GMT, et les paiements se feront du 24 au 30 du même mois », avertissait le promoteur. Dans le même ordre d'idées, le Président directeur général de Global Investment Trading fixait, par le même, certaines limites de retrait et des transferts basés sur les packs les plus élevés « en raison du nombre croissant des arnaqueurs et hackers dans le réseau Liyeplimal, et dans le souci de pérenniser les activités par la sécurisation des transactions », ajoutait le promoteur.

## Plaintes en cascades

Après le Cameroun, deux plaintes auraient été déposées les 23 juin et 5 juillet dernier respectivement au tribunal fédéral du New Jersey aux États-Unis et au parquet de Paris, par un collectif de 106 souscripteurs de quinze nationalités différentes contre Émile Parfait Simb, révèle Jeune Afrique. Plusieurs proches de l'homme d'affaires ainsi qu'une centaine de personnes qui ont joué les intermédiaires ou bien incité les épargnants à investir sur ce produit

financier sont également soupçonnées « d'enrichissement sans cause », « incitation frauduleuse », « fausse déclaration frauduleuse », « fausse déclaration négligente » et « escroquerie et complot ». Le journal cite entre autres un haut cadre de la Beac, de la SNH, des activistes comme la suisse-camerounaise Nathalie Yamb ou encore l'homme politique camerounais Cabral Libii. Le collectif de plaignants estime leur préjudice à 5,2 milliards de F CFA.

“Liyepimal” (la pauvreté est finie, en langue Bassa, Ndlr) a paradoxalement plongé de nombreux souscripteurs dans l'incertitude. Après quelques démêlés judiciaires, l'homme d'affaires Emile Parfait Simb avait quitté le Cameroun. Avec la procédure judiciaire en cours, certains espèrent récupérer leur argent. Relevons que le Cameroun représentait plus de 13% du portefeuille de Liyepimal.

## **EcoMatin**